

**COMMUNE DE SAINT MARTIN DE CLELLES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 5 décembre 2022

Le cinq décembre deux mille vingt-deux à dix-sept heures trente,
Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Mme le Maire

Présents : M. ALBERELLI Bernard, Mme ARCAINA Katia, Mme Frédérique MICAND, M. BRET Daniel, Mme CHOLAT Christine, Mme Françoise GROSS, M. GIRAUD Marc, M Jean-Jacques SIBILLE,
Formant la majorité des membres en exercice.

Absent : Mme BAVEUX Marianne (pouvoir Marc Giraud)

OBJET : SUBVENTION ECOLE DE CLELLES – PROJET CAP

Madame le Maire explique que l'école de Clelles et ses différents partenaires - Communauté de Communes, parents délégués, élus réfléchissent depuis plusieurs années à trouver des solutions face à des difficultés vécues au sein de l'école.

L'une de ses solutions est discutée depuis un an en Conseil d'école : celle de faire intervenir un programme spécialisé dans la prévention primaire des violences auprès des enfants ; violences entre enfants et aussi violences causées par des adultes connus ou inconnus : le programme Cap, porté par l'association Ancrage de Grenoble.

Ces derniers mois, des parents ont travaillé avec l'équipe pédagogique afin de solliciter l'association qui se charge de mettre en place ce programme.

L'association a fait tout un travail de recherche de subvention afin d'alléger le coût pour l'école qui doit trouver un quart du financement global.
Celui-ci représente 1300 euros.

Voici les subventions accordées par :
La Communauté de Communes : 200€,
Le Sou des Ecoles de Clelles : 200 €,
La commune de Clelles : 392€,
La commune du Percy : 226€
Soit 1018€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accorde une subvention de 210€ (soit part communale fixe = 150€ + part variable = 60€ (6€x10 enfants) au Sou des écoles de Clelles

NOM	PRENOM	POUVOIR A	NBR VOTANT	POUR	CONTRE	ABST.
ALBERELLI	Bernard			1		
ARCAINA	Katia			1		
BAVEUX	Marianne	Marc GIRAUD		0		
BRET	Daniel			1		
CHOLAT	Christine			1		
GIRAUD	Marc			2		
GROSS	Françoise			1		
MICAND	Frédérique			1		
SIBILLE	J-Jacques			1		
TOTAL			8	9	0	0

Fait et délibéré à St Martin de Clelles, le 5 décembre 2022.
 Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Maire,
 Christine CHOLAT



Christine Cholats